



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Sécurité des casques bleus de l'ONU et de la force française Barkhane au Sahel

Question écrite n° 7688

### Texte de la question

M. Hugues Renson interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la sécurité et la protection des forces de maintien de la paix de l'ONU et de la force française Barkhane au Sahel. La mission onusienne au Mali (Minusma) a le taux de mortalité le plus élevé de toutes les forces de maintien de la paix de l'ONU actuellement déployées dans le monde, alors que plus de 160 casques bleus sont morts depuis son arrivée en juillet 2013. Les djihadistes en effet tentent de faire du Sahel une zone de non-droit. Malgré le succès de l'opération militaire française Serval qui bloqua la progression de groupes djihadistes au Mali en 2013-2014, les terroristes font perdurer la guerre avec des risques d'aggravation. De ce fait, les soldats de l'ONU et ceux de la force française Barkhane sont visés dans cette zone et en particulier dans le nord du Mali. La dernière attaque perpétrée à Tombouctou contre le camp abritant le quartier général de la Minusma et des soldats de Barkhane, le 14 avril 2018, en est une autre triste illustration. Cette longue attaque, qui a duré plus de 4 heures et a fait un mort et 20 blessés, montre que ces terroristes sont prêts à tout : usage de tirs de roquettes et de mortier, en plus d'explosifs dans deux camions piégés, dont l'un deux était siglé du symbole des Nations unies, avec à son bord des combattants portant des casques bleus. Il l'interroge sur les actions envisagées par la France afin de protéger les soldats de l'ONU et de la France, ainsi que sur la mise en œuvre opérationnelle effective du G5 Sahel, la nouvelle force devant garantir les conditions de développement et de sécurité dans l'espace des cinq pays membres africains (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad), dont la nécessaire montée en puissance est attendue.

### Texte de la réponse

L'opération Barkhane, lancée le 1er août 2014, s'inscrit dans une logique de partenariat avec, notamment, les forces armées des pays partenaires du G5 Sahel (Niger, Mali, Mauritanie, Burkina Faso et Tchad), la mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et la mission de formation de l'Union européenne au Mali (EUTM Mali). Mobilisant près de 4 500 hommes, elle vise à accompagner les forces de nos partenaires régionaux et à lutter contre les groupes armés terroristes (GAT) sur l'ensemble de la bande sahélo-saharienne (BSS). A cet égard, il est précisé que les GAT évitent l'affrontement direct avec les troupes françaises, en utilisant des engins explosifs improvisés (IED) et en procédant à des tirs indirects (mortier et roquettes), ce qui fait peser une menace asymétrique sur l'ensemble des forces présentes. Afin de répondre au mieux à cette menace, la force Barkhane, qui a vu ses moyens accrus qualitativement et quantitativement, adapte en permanence ses modes d'action aux exigences opérationnelles. Le renforcement et les réorganisations successives des unités françaises opérant au Sahel intervenues depuis le printemps 2016 ont ainsi permis d'élever le niveau global de leur protection. S'agissant de la lutte contre les IED, le renforcement de la protection matérielle des militaires français dans la BSS s'est principalement traduit par la fourniture : - de véhicules de l'avant blindé (VAB) Ultima qui sont affectés en priorité sur ce théâtre au fur et à mesure de leur sortie de la chaîne de fabrication. Le standard Ultima comprend un surcroît de protection et d'équipements contre les IED, un tourelleau téléopéré permettant aux militaires de rester protégés à l'intérieur du véhicule, un ensemble de kits brouilleurs et la technologie SLATE (Système de localisation des tireurs embusqués) ; - de

petits véhicules protégés (PVP) équipés au standard Mk3 qui permet une protection additionnelle contre les mines ; - de véhicules blindés hautement protégés ARAVIS anti-mines ; - et de vecteurs blindés pour la logistique. Les capacités de lutte contre les IED ont également été améliorées notamment grâce à l'augmentation du nombre de sections du génie déployé et à la mise en place d'une section de véhicules détecteurs de mines SOUVIM (Système d'ouverture d'itinéraire miné). Pour ce qui concerne la lutte contre les tirs indirects visant les plates-formes de la force Barkhane, les capacités de protection dont disposent ces plates-formes ont été accrues au moyen de systèmes de détection et d'alerte, de trajectographie et d'observation. Les infrastructures de protection sur les différentes emprises de la force Barkhane ont également été consolidées grâce aux travaux du génie. Pour lutter efficacement contre les groupes terroristes à l'origine des tirs indirects et les réseaux de poseurs d'IED, la force Barkhane ajuste en outre en permanence ses modes d'intervention. Elle est ainsi conduite à accentuer sa mobilité, sa flexibilité et sa réactivité pour mener des actions en profondeur afin de surprendre l'ennemi. Il convient d'ajouter qu'une attention particulière a été portée à la protection des forces dans la loi de finances pour 2018. Traduisant un engagement fort du Président de la République, une dotation de 200 millions d'euros est ainsi consacrée cette année à l'amélioration des équipements de protection et à la sécurisation des emprises militaires. Par ailleurs, les forces françaises agissent au Sahel en étroite coordination avec les unités de la MINUSMA, lesquelles, à l'instar de la force Barkhane, s'emploient à lutter contre la menace djihadiste en adaptant leurs modes d'action et en renforçant leurs moyens de protection. Sur ce dernier point, il convient de souligner que le renforcement de la protection des militaires de la MINUSMA est prioritairement lié à la fourniture d'un plus grand nombre de véhicules blindés qui, bien qu'ayant augmenté au cours de l'année écoulée, doit encore progresser. Cette position est soutenue auprès des autorités décisionnaires de l'ONU, tant par la représentation française à l'ONU que par les officiers français intégrés au sein de la MINUSMA. Sur le plan opérationnel, il peut être observé que les forces de la MINUSMA ont montré leur aptitude à mettre en échec les attaques menées par les GAT. Les unités de l'ONU ont ainsi repoussé une attaque complexe à Kidal, au Mali, le 20 septembre 2017. S'agissant de l'attaque survenue le 14 avril dernier à Tombouctou, évoquée par l'honorable parlementaire, la capacité de réaction des forces de Barkhane et de la MINUSMA a permis de contrer l'offensive menée par les terroristes. Les enseignements tirés de ces événements et la collecte de renseignements sur leurs auteurs, dont certains ont déjà été neutralisés par les forces françaises, permettent aux deux forces de préserver leur liberté d'action, tout en améliorant la protection de leurs personnels. Enfin, la ministre des armées souhaite rappeler que la France a pour objectif de voir les pays partenaires du G5 Sahel acquérir à terme la capacité d'assurer leur sécurité de façon autonome. Dans cette perspective, elle a reçu notamment ses homologues des pays concernés, le 15 janvier 2018, à Paris, afin d'accélérer la montée en puissance de la force militaire conjointe du G5 Sahel dont l'effectif doit atteindre environ 5 000 hommes. Depuis juillet 2017, cette force a déjà accompli des progrès significatifs se traduisant en particulier par le déploiement de plusieurs postes de commandement (PC), la constitution de 7 bataillons et la réalisation de plusieurs opérations. La force Barkhane va continuer à accompagner la progression de la force du G5 Sahel en lui fournissant du matériel et en contribuant à la formation de ses contingents ainsi que du personnel de ses PC. Elle poursuivra également son partenariat militaire opérationnel au profit de cette dernière, tout en promouvant la complémentarité de leurs opérations respectives. Enfin, sur un plan financier, la conférence internationale de haut niveau sur le Sahel qui s'est tenue à Bruxelles, le 23 février 2018, sous l'égide de l'Union européenne, des Nations Unies, de l'Union africaine et du groupe des pays constituant le G5 Sahel a permis notamment de mobiliser une somme de plus de 400 millions d'euros devant être employée au soutien de la force militaire conjointe du G5 Sahel. Cette aide financière témoigne de l'engagement de la communauté internationale aux côtés des pays concernés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Hugues Renson](#)

**Circonscription :** Paris (13<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7688

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** [Europe et affaires étrangères](#)

**Ministère attributaire :** [Armées](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [24 avril 2018](#), page 3436

**Réponse publiée au JO le :** [11 septembre 2018](#), page 8001